

SEMESTRIEL
DECEMBRE

N° 8

**GIGOUZAC
INFOS**



SOMMAIRE

- Page 1 : « Pompe de La Vernière »
- Page 2 : Infos pratiques
- Page 3 : Éditorial du Maire
- Page 4 à 5 : Infos municipales

- Page 6 à 7 : Rappel législation en **matière d'urbanisme—Etat civil**
- Page 8 à 9 : Vie associative - **Vie à l'école**
- 10 : Portrait
- 11 : Revue de Presse

INFOS PRATIQUES

Mairie

- Le secrétariat est ouvert - les mardis de 13H30 à 15H30 - les vendredis de 15H à 17H
- Les permanences de Monsieur le Maire :

- les vendredis après-midi -les samedis de 10.30H à 12H

Tél 05 65 36 83 69 Fax 05 65 36 83 71

Email : mairie.de.gigouzac@wanadoo.fr

Communauté de Communes du Grand Cahors

Tél 05 65 20 89 00 Fax 05 65 20 89 01

Office de Tourisme CATUS

Tél 05 65 20 86 40

Centre Intercommunal Action Sociale de CATUS

Point Multimédia ou Cyberbase, Amélioration de l'habitat (adaptation au handicap), Relais Assistance Maternelles), Centre de loisirs sans hébergement à CATUS et ST PIERRE LAFEUILLE,

Tél 05 65 20 86 43

VISIO ACCUEIL, sur rendez-vous, avec la CPAM, la CRAM, la CAF, la MISSION LOCALE et INFO FAMILLE

MAPA de CATUS (Séjours temporaires et permanents pour personnes dépendantes)

Tél 05 65 21 60 60

ADMR de CATUS

Tél 05 65 21 45 00 Fax 05 65 21 47 06

SYDED Déchetterie de CATUS à la ZAC « Les Matalines »

Tél 05 65 21 54 30 Fax 05 65 21 54 31

Horaires d'ouverture : lundi 13h30-17h30, mardi jeudi et vendredi 9h-12h 13h30-17h30, mercredi 9h-12h, samedi de 9h-12h 13h30-17h30 *Attention : vous devez apporter les cartouches d'encre, les CD, les DVD usagés et les téléphones portables à la mairie pour élimination*

Horaires des messes à GIGOUZAC : une fois par mois samedi soir ou dimanche matin

Horaires de la bibliothèque communale : lundis de 14 heures à 16 heures Tél 05 65 36 02 56

L'association ANGEL tient à la disposition des habitants 3 fauteuils roulants, des cannes anglaises et une paires de béquilles réglables

Pour toutes informations relatives à l'accès INTERNET sur le territoire communal adressez-vous au secrétariat de la mairie

NUMEROS D'URGENCE

SAMU 15 POMPIERS 18 OU 112 GENDARMERIE 05 65 22 70 17

ENFANCE MALTRAITEE 119 CENTRE ANTI-POISON 05 61 49 33 33

EDITORIAL DU MAIRE

PLAN LOCAL D'URBANISME, MISSION ACCOMPLIE

En cette fin d'année, le conseil municipal a approuvé le nouveau document d'urbanisme qui s'applique désormais sur notre territoire ; le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Nous avons décidé de dépasser le simple cadre d'une Carte Communale et de mettre en place un véritable projet de développement intégré afin de disposer d'un document complet répondant à trois objectifs principaux.

Tout d'abord, créer les conditions favorables à un développement démographique tout en préservant notre cadre de vie. Deuxièmement, préserver la qualité architecturale du village et de l'environnement communal et enfin mener une réflexion sur les zones d'urbanisation futures.

Le P.L.U., traduction du projet urbain de la commune, a été conçu pour être modifié « en continu » de manière à mieux suivre les évolutions et les nouveaux projets qui verront le jour à partir d'une réflexion sérieuse sur l'urbanisation à venir. Il représentera un des enjeux majeurs de notre schéma de développement.

Même s'il nous a semblé que son élaboration fut lente et par moment laborieuse, nous l'aurons pourtant réalisé en un temps record. En effet, impulsé par la dynamique de vos élus, il n'aura fallu que trois années pour le mener à bien.

Certains d'entre vous pourront nous reprocher de ne pas avoir inclus leur terrain en zone constructible. À cela, je répondrai deux choses ; premièrement, nous ne pouvons inclure aujourd'hui, tous les terrains dans le projet communal, mais aussi, nous avons identifié des secteurs d'enjeux que nous souhaitons développer dans un premier temps.

Si l'élaboration de ce document vous a paru longue, c'est parce que demain, il pourra être modifié à tout instant. En effet, une simple modification ne prendra que six mois. C'est bien là tout son intérêt ; s'adapter à vos évolutions et à vos projets. Le PLU doit être vivant.

Notre développement et le maintien de notre école ne pourra se faire que par l'accueil de nouveaux résidents. J'en suis convaincu.

Notre exceptionnel cadre de vie mérite bien que nous le partagions un peu !

Très heureuses fêtes à vous toutes et à vous tous.

Votre Maire,
Romuald Molinié

INFOS MUNICIPALES

Subventions versées aux associations en 2011

ADMR CATUS	150,00
AFM TELETHON	40,00
API L CAHORS	25,00
Musée de la Résistance CAHORS	70,00
Ligue contre le Cancer	100,00
Assoc Pêche et Pisciculture	30,00
Athlétic club Gigouzac	700,00
Bibliobus CAHORS	60,00
Club des Aînés de la Vallée du Vert	110,00
Foyer rural Gigouzac	500,00
Les Estivales Gigouzac	1200,00
La Chasse Gigouzac	200,00
Angel	250,00
Assoc Parents d'Elèves Gigouzac	300,00
Club Astronomie	2000,00
Coopérative scolaire	100,00
STAR ACA DEMI	50,00
Restau du Cœur	45,00
TOTAL	5930,00

Plan Local d'Urbanisme

Celui-ci a été approuvé le 12 décembre dernier. (voir Edito du Maire en page 3)

Église

La Piéta restaurée par l'entreprise Malbert, nous est revenue. Elle est installée, avec un système de sécurité, dans la chapelle de la vierge.

Rappelons que les gros travaux sur le bâtiment débiteront dès que nous aurons les notifications des aides financières.

Voirie

-Le point à temps a été réalisé sur l'ensemble de la commune à l'automne.

-La reconstruction des murs le long du ruisseau suite à la crue de 2010 est achevée.

-La reprise d'un escalier, entre les propriétés Colonna et Jany, a été effectuée.

-La réalisation d'un enrobé dans le centre bourg, plus durable et plus résistant en cas de nouvelles crues, a fait l'objet de longs travaux en octobre et novembre 2011. Le coût total de cette opération est de 66 000€, dont seulement environ 15 000€ à la charge de la commune. Le reste a été financé par l'Etat et le Grand



Travaux enrobé Novembre 2011

Travaux

Logement Mairie

Suite au départ de la locataire, de gros investissements ont été faits. peintures entièrement refaites, changement de la porte d'entrée, mise au norme de l'installation électrique, radiateurs neufs, vitrification du parquet. Le coût de l'opération est de 6 000€.



Mairie

Les menuiseries ont été renouvelées, cela se sent déjà en terme d'isolation thermique.

Renouvellement de l'autorisation d'exploiter de la carrière Sarl Crayssina

Le préfet a donné son accord pour le renouvellement de l'exploitation, sur une durée de 15 ans non renouvelable. Cependant, le conseil se réserve le droit d'informer la préfecture si une interruption d'exploitation intervenait sur une durée de plus d'un an. Le carrier verrait son autorisation abrogée.

Avis sur le projet de carrière de Boissières

La commune de Gigouzac, considérant les enjeux économiques du projet, mais ayant été elle-même concernée par les carrières, et leurs nuisances, se range à l'avis de la commune de Boissières, en espérant que ce choix sera le

Chemins ruraux

Les chemins parcourant notre commune seront répertoriés. Les plus utilisés feront l'objet d'un nettoyage annuel, les autres tous les deux ans.

Ecole

La rentrée s'est effectuée avec une nouvelle institutrice, Mme Amandine Dalla'sen. Le nombre des élèves est de 27 cette année.

Aire de jeux pour les enfants

L'aire de jeux créée durant l'été remplit pleinement son rôle, à la joie des plus jeunes.

Le choix des jeux s'est fait lors d'une réunion avec les parents afin de les concerter.

Gaz de schiste

Le conseil a demandé au gouvernement la suspension de demande de permis sur la commune.

Avis du projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Le conseil a émis un avis défavorable. En effet, il demande au préfet que notre communauté de communes reste en l'état.

Institution de la taxe d'aménagement

Lors d'un dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme, le pétitionnaire doit s'acquitter de la taxe locale d'équipement. Au 1^{er} Mars 2012, c'est la taxe d'aménagement qui s'appliquera. Son taux passe de 1 à 1,5%.

Demande d'acquisition de domaine privé de la commune

Répondant à la demande de deux administrés souhaitant acquérir du domaine public, le conseil, dans un souci d'équité, a décidé de rester pleinement propriétaire.

RAPPEL SUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

Travaux sur les constructions nouvelles

D'une manière générale, les constructions nouvelles sont par principe soumises à permis de construire, même lorsqu'elles ne comportent pas de fondation.

Par exception, sont notamment dispensés d'un permis de construire, en raison de leur nature ou de leur très faible importance, sauf si elles sont implantées en secteurs sauvegardés ou en site classé :

les constructions qui créent entre 2 et 20m² de surface hors oeuvre brute (SHOB),

les constructions dont la hauteur au-dessus du sol est inférieure à 12 mètres et qui n'ont pas pour effet de créer de surface plancher ou qui ont pour effet de créer une SHOB inférieure ou égale à 2m².

Travaux sur les constructions existantes

Les travaux sur constructions existantes sont en principe non soumis à permis de construire.

Par exception, un permis de construire est notamment exigé pour :

- l'agrandissement d'un bâtiment lorsque l'opération vise à créer plus de 20m² de SHOB. C'est le cas par exemple lorsque le projet de construction nécessite la création de niveaux supplémentaires à l'intérieur du logement, augmentant ainsi la surface habitable,
- le changement de destination d'une construction (par exemple le changement d'un local commercial en local d'habitation) lorsque ces travaux sont accompagnés d'une modification de la structure porteuse ou de la façade du bâtiment, la modification du volume de l'habitation lorsque l'opération nécessite de percer ou d'agrandir une ouverture sur un mur extérieur.

Recours obligatoire à un architecte

Le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire lorsque la surface hors oeuvre nette (SHON) de la future construction dépasse 170 m².

Dépôt du dossier

Le dossier complet (demande de permis de construire et pièces à fournir) doit être déposé directement à la mairie où est situé le terrain ou envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception

DECLARATION PREALABLE

Travaux concernés

Une déclaration préalable doit être déposée avant d'édifier toute :

- construction nouvelle créant une surface hors oeuvre brute (SHOB) supérieure à 2m² et inférieure ou égale à 20m²,
- agrandissement d'une construction entraînant la création d'une SHOB supérieure à 2m² et inférieure ou égale à 20m²,

- transformation de plus de 10m² de SHOB en surface hors œuvre nette (SHON),
- modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment,
- changement de destination d'un bâtiment (par exemple transformation d'un local commercial en local d'habitation) même lorsque celui-ci n'implique pas de travaux

Dépôt du dossier

Le dossier complet (déclaration préalable et pièces à fournir) doit être déposé directement à la mairie où est situé le terrain ou envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception

CERTIFICAT D'URBANISME

Catégories de certificat d'urbanisme

Il existe deux types de certificat d'urbanisme.

Le premier est un certificat d'urbanisme d'information. Il permet, en l'absence de projet précis, de connaître les règles d'urbanisme applicables au terrain et renseigne sur :

- les dispositions d'urbanisme (par exemple les règles d'un plan local d'urbanisme),
- l'existence de servitudes d'utilité publique (restrictions administratives au droit de propriété),
- la liste des taxes et contributions applicables pour un terrain donné.

Ce certificat n'indique pas si le terrain est constructible ou non.

Le second est un certificat d'urbanisme opérationnel.

Il indique, en plus des informations données par le certificat d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet et donne l'état des équipements publics existants ou prévus desservant le terrain (voies et réseaux).

Dépôt du dossier

Le dossier peut être déposé directement à la mairie où se situe le terrain ou envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception.

ETAT CIVIL

Nos joies :

Naissance de : Raphaël Jean Patrick MOLINIE, le 21 juillet 2011

Mariages de : Martine Huguette CATH et Gilbert Henri PARDES, le 9 juillet 2011

Céline Magalie Marie THAMIE et Hervé Marc SERIES, le 6 août 2011

Nous leurs souhaitons tous nos vœux de bonheur.

VIE ASSOCIATIVE

ZOOM sur l'A.P.E (Association des Parents d'Elèves)

Un peu d'histoire :

L'Association a été créée en Juin 2007 et a commencé son activité après la rentrée des classes en Septembre de la même année. Elle porte le nom « Des Loisirs en Plus » du RPI (Regroupement pédagogique intercommunal) de Francoulès, St Pierre Lafeuille et Gigouzac.

Le RPI a permis de sauvegarder et d'améliorer la scolarisation des enfants en milieu rural.

L'Association regroupait 4 membres du bureau dont la présidente était Mme Le Magnen Nathalie. Aujourd'hui, elle compte 7 membres du bureau, avec comme Présidente Mme Melchior Anne-France. (une photo de l'équipe est parue dans le bulletin municipal n° 6)

Qu'est-ce que l'A.P.E ?

Il s'agit d'une association regroupant des parents d'élèves !

Tous les parents peuvent adhérer soit en devenant membre actif et donner un peu de leur temps lors des différentes manifestations organisées par celle-ci ; soit en prenant une place plus importante en devenant président, vice président, trésorier ou secrétaire .

Cette association organise différentes activités extra-scolaire (vide grenier, Noël, tombola, kermesse, etc ...) afin de récolter de l'argent. Celui-ci est ensuite redistribué directement aux directrices de la maternelle et du primaire ou gardé sur le compte de l'association afin de financer diverses manifestations !

Ces dons permettent aux élèves d'avoir d'avantage d'outils pour travailler : livres, magazines ... ou pour financer les sorties scolaires.

A différentes dates, des réunions sont prévues par le bureau pour réfléchir sur des idées de manifestations qui amèneront un maximum d'argent !

Lorsque celles-ci sont acceptées par la majorité des membres, elles essaient d'être réalisées !

Les activités en cette rentrée 2011 ont débutés par un superbe marché de Noël en novembre à Gigouzac qui sera suivi par un vide grenier (date à déterminer) et une kermesse en juin 2012.



Dans le numéro précédent du bulletin municipal, nous vous avons présenté le programme du voyage scolaire effectué le 6, 7 et 8 juin dans les Pyrénées par les élèves de l'école de Gigouzac. Ce voyage a été en partie financé par l'A.P.E.

Cette escapade restera dans les mémoires car elle fût courte mais pleine de rebondissements.

Notons juste, cependant, le mauvais temps (la pluie) qui ne les a pas quitté durant ces trois jours. Les élèves n'ont pas vu grand chose en haut du Pic du Midi, ils étaient dans un grand nuage blanc... Dommage, la vue est si belle !!

Certains d'entre eux ont découvert qu'ils avaient un don pour l'escalade. Cette activité leur a beaucoup plu. Heureusement, cette après midi là, ils étaient à l'abri !!

Ce séjour s'est terminé par une sympathique boom entre copains et copines.

MANIFESTATIONS A VENIR

Les Estivales : Loto le 8/01 ; 12/02 ; 18/03 et 1/04. Bal le 3/03 et 31/03. Feu de la St Jean le 23/06.

Angel : Fête des voisins le 25/05 ; Transhumance en avril 2012

APE : Vide grenier (date à déterminer) ; Kermesse des écoles en juin 2012

Foyer rural : Salon du livre le 15/04

Athlétisme : Assemblée Générale du club le 22/01 ; Loto du club le 29/01 ; Cross des jeunes à St Germain le 5/02 ; Cross des jeunes et Chemin gigouzacois 20 et 10 kms le 4/03 ; Marche contre le cancer le 27/05

Chasse : Loto 11/03

Petit rappel pour tout le monde :

*Gymnastique : Animée par Arnaud QUEHEN , le vendredi de 11H30 à 12H30, à la salle des fêtes.

*Cinéma : 3^{ème} mercredi du mois, sauf le mois d'août, à 20H30 à la salle des fêtes.

*Bibliothèque : (derrière l'église), Responsable Mme Jeannine LAPORTE, ouverte les lundis après-midi.

*Après-midi Jeux (belote, scrabble, etc) : tous les jeudis de 14H à 17H30 à la salle des fêtes.

VIE A L'ECOLE

Après le bref passage de l'ancienne maîtresse, Karine Lopez, l'an dernier à l'école de Gigouzac, dont nous vous avons fait une présentation dans le bulletin municipal n° 6, nous avons le plaisir d'accueillir cette année une jeune enseignante au nom d'Amandine Dall'asen. Elle est âgée de 28 ans et habite la commune de Vers.

Enseignante depuis 6 ans, elle était en poste à Belmontet, près de Montcuq avant d'être nommée à Gigouzac à la rentrée 2011. Elle a découvert, selon ses mots, une école accueillante avec 27 élèves allant du CE2 au CM2.

Cette année, l'accent sera mis sur la maîtrise des nouvelles technologies, les élèves participent à la gestion d'un blog de l'école dont voici l'adresse :

<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/eco-saint-pierre-lafeuille-gigouzac/>

Durant l'année scolaire, l'école participera aux rencontres sportives organisées par l'USEP, au programme : cross, escrime et athlétisme. En fin d'année, la classe partira visiter la Cité de l'espace à Toulouse pour approfondir les connaissances sur l'astronomie.



REVUE DE PRESSE

GIGOUZAC 28/06/11

La bibliothèque relookée suite aux inondations

En plein cœur de Gigouzac, la jolie petite bibliothèque avait bien souffert des inondations de juin 2010. Un an plus tard, les désolantes images de livres flottant dans la boue sont oubliées. Le local a entièrement été relooké avec des rayonnages plus fonctionnels et les peintures refaites, pour le plus grand plaisir de la cinquantaine d'adhérents et de l'école du village. Membre du réseau de la BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt), la bibliothèque propose de nombreux ouvrages en tous genres

(BD, Policiers, romans, livres jeunesse, etc.) grâce à son fonds propre et au passage du bibliobus deux fois par an. Sans oublier les navettes qui amènent les réservations, possibles depuis l'informatisation des prêts et des livres inventoriés dans tout le réseau de la BDP.

L'adhésion et l'emprunt sont totalement gratuits. Les bibliothécaires Jeanine Laporte, Christiane Ouvrard et Lucienne Decas, accueillent les lecteurs tous les lundis après-midi. Tel : 05.65.36.02.56.



L. Decas, C. Ouvrard et J. Laporte, les bibliothécaires de Gigouzac.

GIGOUZAC 24/11/11
Le village fait peau neuve



Les travaux de voirie entrepris dans la commune pour réparer les dégâts des inondations de juin 2010 se sont achevés lundi 21 novembre avec le goudronnage de la traversée du village. Gigouzac a donc maintenant entièrement fait peau neuve !

07/2011

GIGOUZAC

Les papilles étaient à la fête le 21 juillet dernier.

Lot of Saveurs a conquis le village et ses habitants

ÉDITH BOUR

Jeudi 21 juillet, Gigouzac accueillait pour la première fois la manifestation « Lot of Saveurs » aujourd'hui bien connue et appréciée de tous.

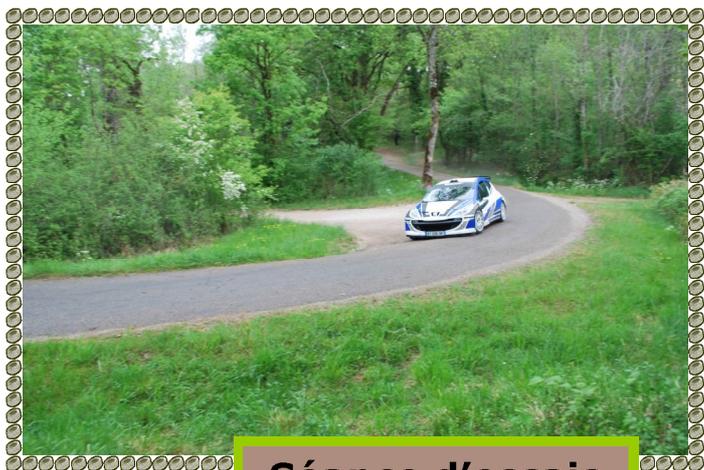
Malgré une météo automnale, la pluie n'est heureusement pas venue gâcher la fête. La journée a débuté avec la confection de merveilles par les enfants grâce à la restauratrice de Gigouzac Régine. Un concours de cuisine s'est ensuite déroulé sous l'œil attentif de Joël Gilbert, chef à La Bergerie de Saint-Pierre-Lafeuille, remporté par Jérôme Roseau, un cuisinier gigouzacois.



Les majestueux platanes ont abrité les convives.

Et pendant que les visiteurs concluait cette après-midi bien remplie par un apéritif et la dégustation des plats confectionnés, le marché du terroir dressait tranquillement ses stands afin d'offrir le meilleur du Lot pour le dîner : melon, fraise, charcuterie, foie gras, safran du Quercy, confitures maison, bières artisanales, etc. ont alors entouré la place de l'Église.

Les majestueux platanes ont abrité les nombreux convives et les musiciens jusque tard dans la soirée. Dans une ambiance festive, joviale, et amicale, Lot of Saveurs a complètement conquis Gigouzac ! ■



Séance d'essais



Réfection des murs
Et curage du ruisseau



Aire de jeu



Réfection de la voirie



Restauration de la Piéta